

## Tableau n°71 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

### Notre analyse

Le tableau n°71 concerne les affections oculaires dues au rayonnement thermique. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

## Tableau n°71 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Affections oculaires dues au rayonnement thermique

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°71 : Affections oculaires dues au rayonnement thermique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)